

3 jours de pollutions aux particules désertiques

Informations

- **Inauguration de la nouvelle station de surveillance de la qualité de l'air sur l'Est varois**, en présence des élus de la **CAVEM**, parmi lesquels Paul BOUDOUBE Vice-Président de la CAVEM, qui a représenté Georges GINESTA en inaugurant la station, Pierre-Charles MARIA, Président d'Air PACA et Yohann PAMELLE, représentant l'Etat.
- **6 plaintes recensées sur le Var** dont 4 liés aux odeurs de déchets ménagers.
- **Réglementation** : nouvel arrêté interministériel modifiant le mode de déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air. **L'objectif est de renforcer l'efficacité des mesures mises en œuvre et de mieux y associer les collectivités.** [Arrêté du 7 avril 2016](#) [Télécharger le communiqué \(PDF - 134 Ko\)](#)

Un mois d'avril très hétérogène

La **première semaine d'avril**, les indices sont majoritairement moyens à médiocres en raison de l'apport de **particules sahariennes**. Elles induisent des indices mauvais sur l'Est et le littoral entre le 5 et le 7 avril.

Le reste du mois, les niveaux en particules sont bons. Les indices restent majoritairement bons à moyens. **L'ozone est plus présent lors des périodes de vent modéré, il conduit à des indices moyens parfois médiocres sur les reliefs.**

3 jours de pollution aux particules fines sur l'Est et le littoral – apport saharien

Dans le cadre des prévisions quotidiennes, **une procédure préfectorale d'information-recommandations** a été activée sur le Var le 6 avril.

Le 6 avril (ci-contre) est le jour pour lequel l'épisode de pollution est le plus important (1 400 km² et 24 % de la population varoise). **Cet épisode est induit par un apport de particules sahariennes.**

Les 5 et 7 avril, les zones touchées par les épisodes sahariens sont localisées sur la bande littorale avec respectivement 185 et 210 km² et concernent 5 % de la population varoise.

[Que faire lors d'un épisode de pollution ? tous les bons gestes en cliquant sur ce lien](#)

Les bilans mensuels des territoires sont disponibles à la rubrique [publications](#) sur www.airpaca.org.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner, [contactez-nous en cliquant ici](#).

contact.air@airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

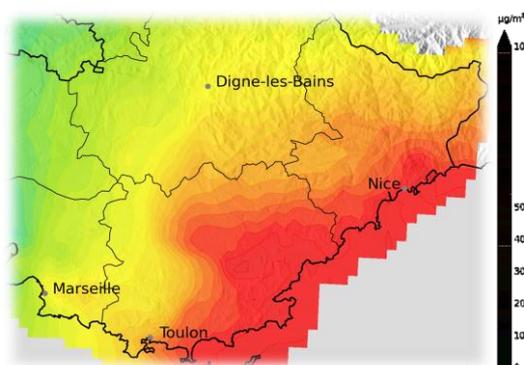
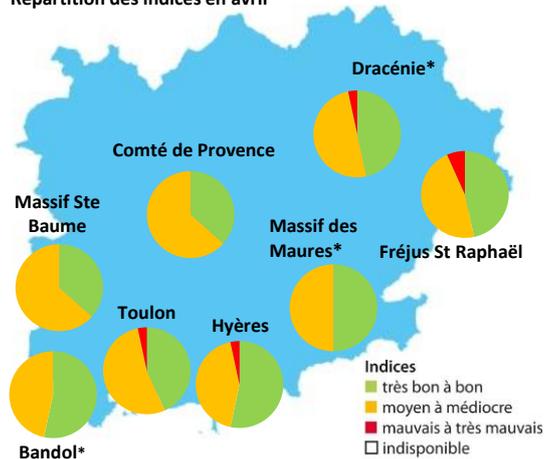
Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29



www.airpaca.org

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06

Répartition des indices en avril



Maximum journalier en particules le 6 avril 2016, [visualisez la carte régionale](#)